

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 080724.038

OBJET : TARIFS SERVICE EXTRA-SCOLAIRES : GARDERIE

L'An deux mille vingt-quatre, le 8 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LE POIZAT-LALLEYRIAT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LENSEL Bernard, Maire.

Etaient présents : Véronique MAYOT, Odile GOIFFON-COCHE, Philippe VION-DURY, Raphaël JACQUIOT, Christophe TISSERANT, Clara ALOMBERT, Alain RAYNAUD, Ludovic GHERARDI, Romain PERILLAT, Christine TRONCY, Samuel BECOT ;

Absents excusés : Gaël ALLOMBERT-GOGET (pouvoir à Ludovic GHERARDI), Bertrand VAILLOUD (pouvoir à Véronique MAYOT), Louis BERTHET-BONDET, Emmanuel ANDRE (pouvoir à Odile GOIFFON-COCHE),

Date de la convocation : 03/07/2024

Secrétaire de séance : Odile GOIFFON-COCHE

Madame Odile GOIFFON-COCHE, maire déléguée, explique au conseil municipal que du fait de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à la garderie, une deuxième personne est nécessaire pour assurer ce service.

La commission scolaire propose d'appliquer à compter de la rentrée scolaire prochaine 2024-2025 les tarifs suivants avec une augmentation du prix de la garderie :

1/le maintien d'une cotisation annuelle par famille inscrite aux services extra-scolaires cantine et garderie d'un montant de 15 €.

2/Tarifs 2024/2025

Tarifs garderie	Avec cotisation	Sans cotisation
Garderie matin (7 h 00 à 8 h 20)	1.15 €	2.10 €
Garderie soir (16 h 30 à 18 h 20)	2.20 €	4.20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-APPROUVE à compter de l'année scolaire 2024/2025 :

1/ le maintien d'une cotisation annuelle par famille inscrite aux services extra-scolaires cantine et garderie d'un montant de **15 €**.

2/les tarifs suivants le tableau ci-après :

Tarifs garderie	Avec cotisation	Sans cotisation
Garderie matin (7 h 00 à 8 h 20)	1.15 €	2.10 €
Garderie soir (16 h 30 à 18 h 20)	2.20 €	4.20 €

-AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Bernard LENSEL

Nbre conseillers : 16
Présents : 12 + 3 pouvoirs
Votants : 15 POUR